### Quels contenus pour la plate-forme ?

Outre le caractère informatif, le partage proposé par la plateforme s'applique aussi aux outils disponibles susceptibles d'aider à l'émergence d'initiatives locales.

Sur les informations à donner...

Deux types de données doivent être aujourd'hui accessibles :

- L'impact des maladies mentales affectant les personnes âgées: la maladie mentale affecte les personnes âgées mais l'absence de données relatives à ce phénomène impose de mettre en œuvre des études épidémiologiques spécifiques permettant non seulement d'en évaluer le poids au sein de ce groupe de la population particulièrement vulnérable mais aussi d'en caractériser tous les aspects : sémiologie, impact social et conséguences économiques. La plate-forme Arpa-Ageing représente un outil majeur pour pouvoir diffuser ce type d'information à un niveau européen.
- Les risques spécifiques associés à la polymédication: au niveau européen, un système d'information spécifique relatif aux risques associés à la polymédication chez les personnes âgées doit être implanté. Ce dernier régulièrement actualisé et en plusieurs langues permettra d'informer et d'alerter l'ensemble des professionnels de santé et leur permettre d'être régulièrement informés des effets secondaires potentiels induits par des associations médicamenteuses. De nouveau, la plateforme Arpa-Ageing peut permettre de rendre cette information accessible au plus grand nombre et de manière extrêmement réactive (notamment avec la possibilité de partager les contenus de la plate-forme sur les réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter).



#### Sur les outils proposés...

Fondée sur des initiatives locales, la mise en œuvre d'un travail en réseau nécessite une adaptation aux particularités locales pour assurer la transférabilité des compétences et des interventions. Certains outils de communication peuvent faciliter l'accès à des cadres standards ou à des modèles susceptibles d'être utilisés.

Doivent être alors proposés:

- Un annuaire des acteurs et des actions: un recensement à la fois des acteurs spécialisés dans le traitement de la maladie mentale chez la personne âgée ainsi que des interventions opérationnelles en Europe doit être régulièrement actualisé. Le caractère participatif de la plate-forme Arpa-Ageing permet à chacun, après validation par les modérateurs de la plate-forme, d'ajouter des contacts, rendant la plateforme très réactive et facilitant la mise à jour des contenus.
- Des plans de formation pour les professionnels: la plate-forme donne la possibilité de partager des contenus permettant d'engager des actions spécifiques de sensibilisation ou de formation en direction des professionnels exerçant dans la proximité des personnes âgées pourraient être partagés.
- Des éléments de littérature scientifique ou institutionnelle : la plateforme est un moyen de garantir la disponibilité des documents, qu'ils fassent l'objet ou pas d'une publication, et d'en faciliter l'accès au plus grand nombre et le partage, notamment à travers les réseaux sociaux.
- Un espace d'échanges informels: la dimension participative doit être maintenue par la création d'un forum qui permettra de renforcer l'offre actuelle de la plate-forme en facilitant les échanges et le soutien entre pairs.

## https://arpa-ageing.eu/

«Ces recommandations établissent un plan d'action européen fondé sur les différentes productions réalisées dans le cadre du projet Arpa-Ageing. Ce projet a recu un financement du programme Erasmus+ de l'Union Européenne dans le cadre de la convention 2016-1-LU1-KA204-013827. Ce projet avait pour objectif de concevoir un guide de bonnes pratiques et une plate-forme d'échanges et de communication pour l'amélioration du travail en réseau des professionnels européens de l'accompagnement des personnes âgées atteintes de troubles psychiques. En favorisant l'implantation et le fonctionnement de réseaux coopératifs d'accompagnement des personnes âgées souffrant de troubles mentaux, ces productions du projet Arpa-Ageing participent à renforcer les compétences des professionnels. Ce document reflète uniquement l'opinion des auteurs et la Commission Européenne n'est pas responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient ».























# Quelles sont les bonnes pratiques du travail en réseau ?

Le travail en réseau se caractérise par un ensemble de pratiques, régi par un certain nombre de principes directeurs organisés en cinq orientations majeures:

- Flexibilité: la latitude d'action des réseaux est souple et leur confère une capacité d'adaptation aux différentes conjonctures associées aux environnement sociaux, institutionnels et culturels. Les changements sont plus faciles et rapides à mettre en œuvre.
- Interdisciplinarité: ils associent dans une action coordonnée différents types de professionnels permettant une porosité entre différents champs distincts, médical et social d'une part, gérontologique et psychiatrique de l'autre.
- Ancrage communautaire: ils s'inscrivent dans un espace communautaire donné et témoignent d'une compréhension spécifique des enjeux locaux autour de l'accompagnement des personnes âgées.
- Réflexivité: ils sont sujets à évaluations régulières et peuvent évoluer en même temps que l'environnement de leur intervention.
- Valeur: la promotion du respect de l'autonomie des personnes âgées tient compte d'une volonté de lutte contre la discrimination et l'isolement

### Quelles actions peut-on développer au niveau européen?

Afin de favoriser l'accompagnement des personnes âgées souffrant de troubles mentaux par le travail en réseaux de soins, Arpa-Ageing propose cinq actions spécifiques au niveau européen.

 Réaliser et diffuser un état des lieux épidémiologique solide et actualisé sur les troubles psychiques du sujet âgé et de ses besoins spécifiques par la production de données ou l'exploitation des données d'enquête déjà disponibles.

Face à la carence de données en la matière, une meilleure connaissance de l'impact de la maladie mentale chez les personnes âgées vivant dans l'espace européen permettrait de mieux comprendre et évaluer les besoins en accompagnement (développement de politiques nationales et locales).

2. Aider à l'implantation de réseaux d'accompagnement coordonnés.

Il est nécessaire de faire appliquer dans l'Europe entière les recommandations relatives au travail en réseau d'accompagnement des personnes âgées atteintes de troubles psychiques, à son statut juridique et à la forme qu'il doit prendre.

L'objectif du réseau est de répondre à un besoin spécifique en améliorant la continuité des suivies : 1) continuité dans le parcours des personnes atteintes grâce à la coopération entre services sociaux, médicaux et psychiatriques et continuité géographique, 2) continuité grâce à une accessibilité large aux prestations pour lutter contre l'isolement des personnes et le non-accès aux soins.

- Il est essentiel que chaque pays attribut un statut juridique aux réseaux de soins, les statuts juridiques étant un moyen d'assurer leur reconnaissance et de pérenniser leur existence. Ce statut juridique doit néanmoins tenir compte des politiques locales et des formes organisationnelles proches et préexistantes dans chaque localité
- La périphérie du réseau ne se limite pas aux seuls professionnels du domaine sanitaire et social mais doit avant tout optimiser son insertion locale en tenant compte des ressources disponibles, y compris des ressources culturelles, ainsi que de la participation de la communauté ou des corps intermédiaires constitués (partenaires sociaux, associations ....).
- 3. Soutenir les initiatives locales par le lancement d'appels à projets ciblés.

Le caractère contextuel des politiques et des ressources culturelles nécessite de favoriser une approche empirique en s'appuyant sur des initiatives locales, circonscrites à des échelons territoriaux cohérents (histoire, découpage administratif, organisation politique...) et renforçant la communication entre les institutions. Elles peuvent, par exemple, donc prendre la forme d'une formation ou d'une sensibilisation d'acteurs ou de la mise en œuvre de dispositifs locaux de partage d'information.

### 4. Développer et diversifier l'offre en formation spécialisée

L'offre de formation pour les professionnels de la santé ou du social agissant auprès des personnes âgées ou de leur proximité immédiate est un moyen d'assurer non seulement un transfert/acquisition de compétences mais aussi de diffuser des valeurs spécifiques associées au travail en réseau. A ce titre, les formations dispensées ne doivent pas se limiter à de simples aspects techniques mais doivent appréhender l'accompagnement des personnes âgées dans une vision globale orientée vers la préservation de l'autonomie de la personne et le maintien d'une intégration sociale au sein de sa communauté.

### Promouvoir les échanges entre les différents acteurs concernés à l'aide d'une plate-forme dédiée.

Pour permettre une meilleure synergie, et assurer la transférabilité des interventions et des connaissances, le maintien d'une plate-forme d'échange européenne accessible au plus grand nombre semble indiqué. Un exemple de ce type de plate-forme a été développé : https://arpa-ageing.eu/. Cette plateforme collaborative est à destination de toutes personnes concernées, leurs aidants et les professionnels en Europe.

